
**ANALYSE DES DONNEES DES FORCES DE
SECURITE INTERIEURE POUR LE CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)
METROPOLITAIN**



PRÉAMBULE

Dans le cadre du CISPD métropolitain, la Police Nationale et le Groupement de Gendarmerie de l'Isère ont transmis à la Métropole et à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise des extractions des Etats 4001 recensant les crimes et délits portés à la connaissance de leurs services ou découverts sur leur territoire de compétence respectif en 2018 et au premier semestre 2019.

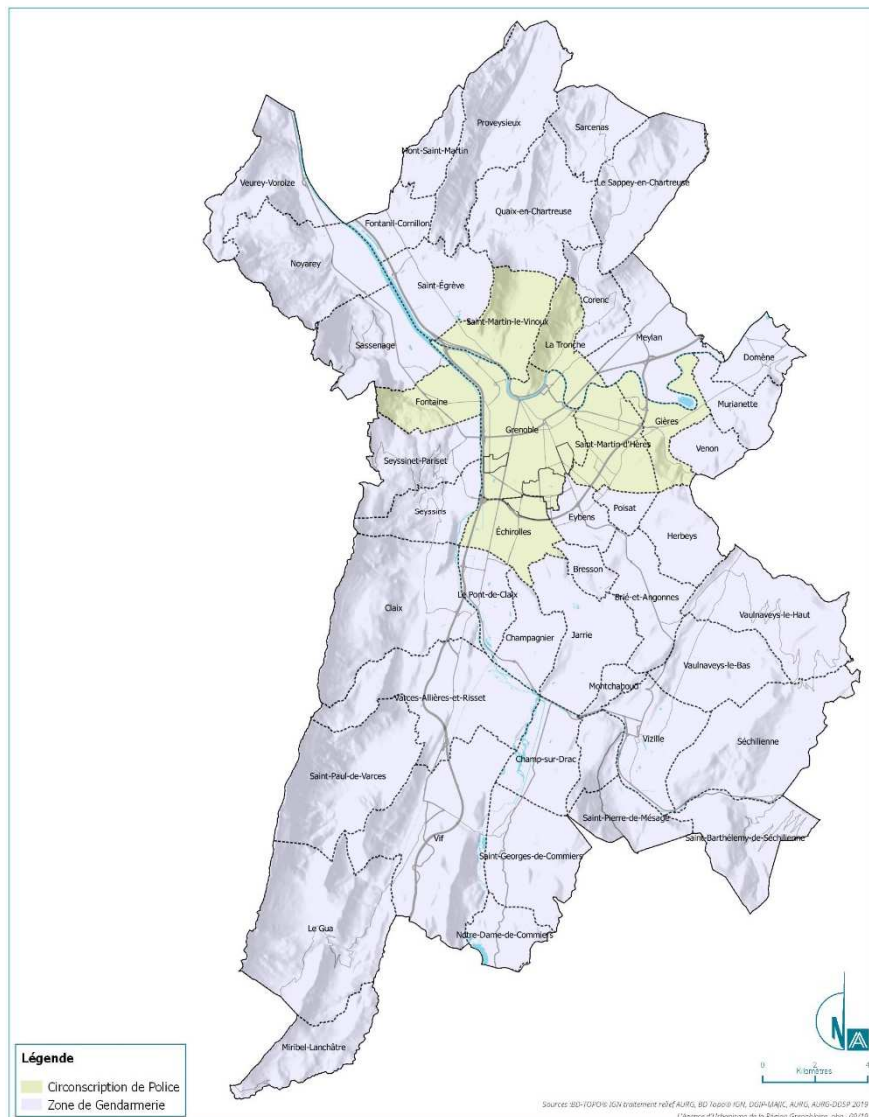
Comme en 2018 dans le cadre du CISPD plénier, un travail d'agrégation des données a été réalisé pour obtenir une vision d'agglomération des phénomènes constatés.

La mise en perspective avec le document antérieur restitué aux membres du CISPD doit, pour autant, être évitée. En effet, deux facteurs donnent aujourd'hui des valeurs différentes :

- l'évolution, sur la Conscription de Grenoble, de la ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) ;
- la source des données pour estimer la population dans les communes et la ZSP¹.

Circonscription de Policet et Zone de Gendarmerie

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



¹ La population est estimée partir de la population couverte par les assurés de l'assurance-maladie en 2018 et la population du Recensement de Population en 2015.



SOMMAIRE

1. LES DONNEES, LEURS CONTRAINTES ET LA METHODOLOGIE ADOPTEE 6

2. LES EVOLUTIONS DES FAITS DANS LA METROPOLE ENTRE 2017 ET 2018..... 7

3. LES FAITS DANS LES ZONES DE SECURITE PRIORITAIRES 8

4. LES EVOLUTIONS RECENTES DANS LA METROPOLE 10

5. LES EVOLUTIONS RECENTES DANS LES ZONES DE SECURITE PRIORITAIRES 12

6. ATLAS COMMUNAL DES FAITS 13

6.1. LES ATTEINTES AUX BIENS 14

> Les cambriolages 15

> Les vols liés aux véhicules 16

> Les dégradations et destructions 17

6.2. LES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE 18

> Les violences physiques non crapuleuses 19

> Les violences physiques crapuleuses 20

> Les violences sexuelles 21

> Les menaces de violence 22

1. LES DONNEES, LEURS CONTRAINTES ET LA METHODOLOGIE ADOPTEE

Les territoires de la Police Nationale et du Groupement de Gendarmerie de l'Isère ne sont pas équivalents, tant en superficie qu'en population. La Circonscription de Sécurité Publique de Grenoble (CSP) s'étend sur 7 communes accueillant 298 000 habitants en 2018 (Population estimée) tandis que la Zone de Gendarmerie Nationale (ZGN) comprend 42 communes comptant 185 000 habitants. Les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP), situées dans le périmètre de la CSP, comptent environ 36 000 habitants.

Pour observer les évolutions intervenues entre 2017 et 2018, les données sont mensualisées. Elles sont aussi rapportées à la population, notamment pour comparer les faits dans la ZSP et le reste de la CSP.

Les données sont localisées là où les faits sont commis, et non au lieu de résidence de leurs auteurs.

Trois catégories de faits ont été retenues :

- Les atteintes aux biens (AAB),
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP),
- Les escroqueries et infractions économiques et financières.

A ces faits s'ajoute l'analyse des accidents, tués et blessés dont hospitalisés (ATBH).

Les valeurs des différentes catégories ne sont pas cumulables car certains faits sont à la fois des atteintes aux biens et des atteintes volontaires à l'intégrité physique (les vols avec violence par exemple). Surtout, l'hétérogénéité des modes de mesure rend illégitime l'addition des chiffres mesurés dans les différentes catégories (victimes, infractions, véhicules, plainte, procédure...).

Chacune de ces catégories comporte des sous-catégories.

Les données sur les escroqueries et infractions économiques et financières et les victimes de la circulation ne sont pas disponibles à l'échelon des Zones de Sécurité Prioritaires. De même, les données communales ne se rapportent qu'à 7 faits.

Le nombre et le détail de ces catégories pourront évoluer à l'avenir si nécessaire.

2. LES EVOLUTIONS DES FAITS DANS LA METROPOLE ENTRE 2017 ET 2018

L'addition des chiffres issus de la Police et de la Gendarmerie permet de mettre en lumière :

- Une forte baisse des vols avec effractions et bien plus faible pour les vols avec violence et une hausse des vols liés aux véhicules à moteur, des dégradations/destructions et, dans une moindre mesure des vols à la tire.
- Une baisse des violences physiques crapuleuses mais une hausse des autres AVIP suivies (notamment les violences physiques non crapuleuses et des menaces de violence).
- Une stabilité des escroqueries.
- Une très légère hausse des accidents, mais avec une très légère baisse des blessés et une stagnation des tués.

Nombre de faits par mois et pour 1000 habitants

	2017	2018	Evolution nette
ATTEINTES AUX BIENS			
VOLS A MAIN ARMEE	0.02	0.01	-0.01
VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME A FEU	0.34	0.31	-0.03
VOLS A LA TIRE	0.44	0.53	0.09
VOLS EFFRACTIONS	2.11	1.53	-0.59
VOLS LIES A L'AUTOMOBILE ET AUX DEUX ROUES A MOTEUR	1.78	1.98	0.20
DEGRADATIONS ET DESTRUCTIONS	0.70	0.90	0.20
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE			
VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	0.74	0.86	0.13
VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	0.35	0.32	-0.03
VIOLENCES SEXUELLES	0.08	0.11	0.03
MENACES DE VIOLENCES	0.33	0.41	0.08
ESCOQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES			
DELINQUANCE ASTUCIEUSE	0.86	0.87	0.01
INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	0.04	0.04	0.00
ACCIDENTS			
TUES	0.06	0.07	0.01
BLESSES	0.00	0.00	0.00
	0.07	0.07	-0.01

3. LES FAITS DANS LES ZONES DE SECURITE PRIORITAIRES

Des Zones de Sécurité Prioritaires ont été instaurées en 2013. Elles doivent « apporter des réponses durables et concrètes aux territoires souffrant d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée. » (Ministère de l'Intérieur).

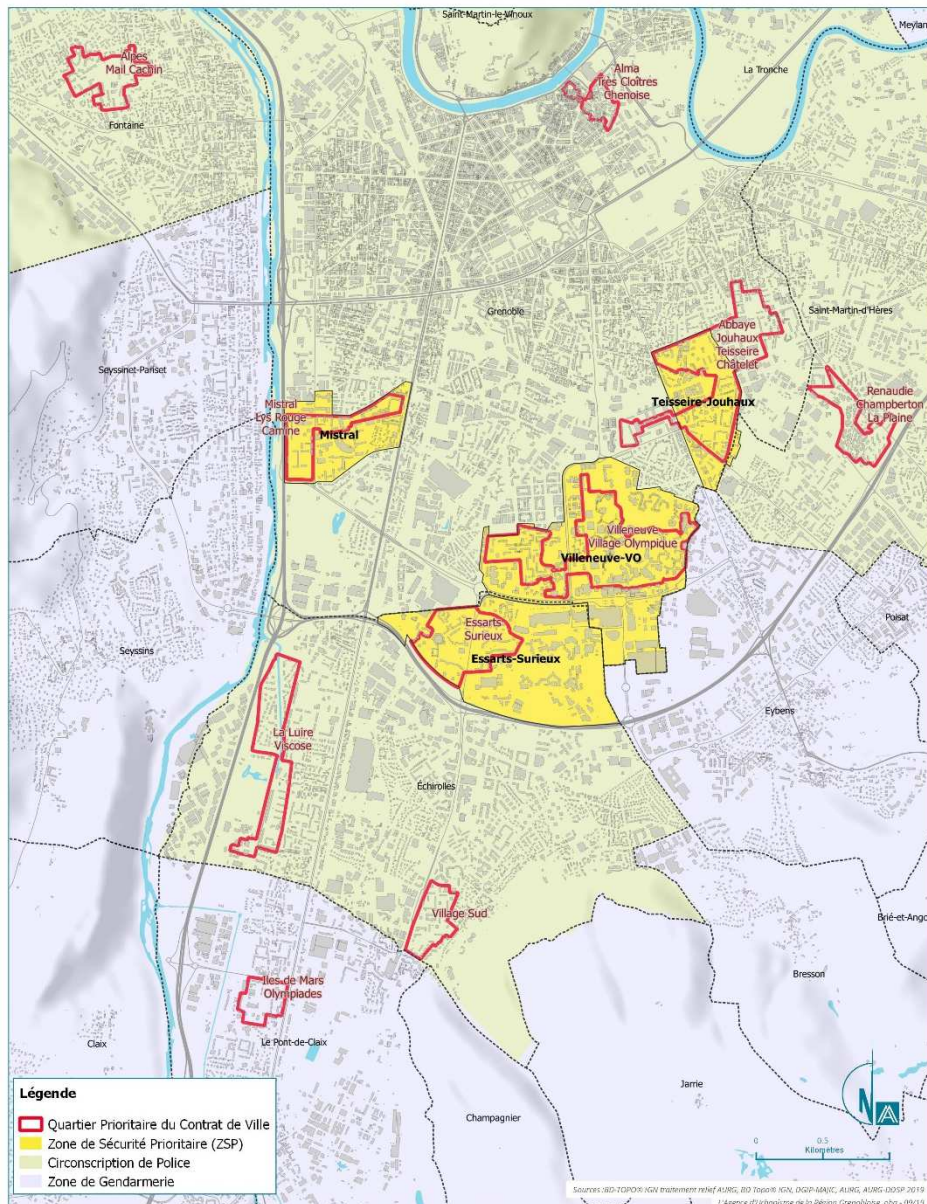
Ces zones ne correspondent que partiellement à la géographie prioritaire du Contrat de Ville, arrêté en 2015 :

- Les zones du quartier Mistral et des Villeneuves d'Echirolles et de Grenoble englobent l'intégralité des QPV concernés mais les dépassent largement.
- La zone de Teisseire-Jouhaux n'en couvre qu'une partie et la dépasse.

Les périmètres des ZSP ont évolué depuis 2018, rendant impossible la comparaison avec les données présentées en 2018.

Zone de Sécurité Prioritaire et Contrat de Ville

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



A l'intérieur de la Circonscription de Sécurité Publique de Grenoble (CSP), les données correspondantes à la Zone de Sécurité Prioritaire diffèrent selon les faits. On constate :

- Une sous-représentation des vols avec effractions et surtout des violences sexuelles (% de faits inférieurs au % de population dans la ZSP) ;
- Une représentation équivalente pour les vols à main armée et les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur ;
- Une très forte surreprésentation pour les violences sans arme à feu (et donc les violences physiques crapuleuses), les violences physiques non crapuleuses et les menaces de violence.

Les faits financiers n'ont pas été transmis.

Les données de cette année ne peuvent pas être comparées à celles présentées l'année dernière compte-tenu de l'évolution des périmètres de la ZSP.

Nombre et répartition des faits entre la ZSP et la CSP

	Nombre		Répartition dans la Métropole en %	
	CSP hors ZSP	Zones de Sécurité Prioritaires	CSP hors ZSP	Zones de Sécurité Prioritaires
POPULATION (arrondie)	262 000	36 000	88%	12%
ATTEINTES AUX BIENS				
VOLS A MAIN ARMEE	15	2	88%	12%
VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME A FEU	852	178	83%	17%
VOLS A LA TIRE	1 724	81	96%	4%
VOLS EFFRACTIONS	2 727	300	90%	10%
VOLS LIES A L'AUTOMOBILE ET AUX DEUX ROUES A MOTEUR	4 170	496	89%	11%
DEGRADATIONS ET DESTRUCTIONS	2 188	299	88%	12%
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE				
VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	1 859	434	81%	19%
VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	869	180	83%	17%
VIOLENCES SEXUELLES	249	18	93%	7%
MENACES DE VIOLENCES	947	161	85%	15%

4. LES EVOLUTIONS RECENTES DANS LA METROPOLE

Si l'on compare les données du premier semestre 2019 avec celles de l'année 2018 (données mensualisées pour permettre la comparaison), on observe :

- Les faits relatifs aux atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en baisse, sauf les violences physiques crapuleuses qui sont stables.
- Les vols liés à l'automobile sont en hausse ainsi que les vols à la tire mais dans une moindre mesure. Les autres AAB sont quasiment stables, voire en légère baisse.
- Les escroqueries sont en hausse, quasiment exclusivement à cause de la délinquance astucieuse.
- Les accidents sont stables.

Evolutions récentes des faits dans la Métropole

	Pour 1000 habitants et par mois		Evolution nette
	2018	1er semestre 2019	
ATTEINTES AUX BIENS			
VOLS A MAIN ARMEE	0.01	0.01	0.00
VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME A FEU	0.31	0.31	0.00
VOLS A LA TIRE	0.53	0.66	0.12
VOLS EFFRACTIONS	1.53	1.50	-0.03
VOLS LIES A L'AUTOMOBILE ET AUX DEUX ROUES A MOTEUR	1.98	2.25	0.27
DEGRADATIONS ET DESTRUCTIONS	0.90	0.92	0.02
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE			
VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	0.86	0.81	-0.05
VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	0.32	0.33	0.00
VIOLENCES SEXUELLES	0.11	0.09	-0.02
MENACES DE VIOLENCES	0.41	0.36	-0.05
ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES			
DELINQUANCE ASTUCIEUSE	0.82	0.95	0.12
INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	0.04	0.06	0.02
ACCIDENTS			
TUES	0.00	0.00	0.00
BLESSES	0.07	0.07	0.00

5. LES EVOLUTIONS RECENTES DANS LES ZONES DE SECURITE PRIORITAIRES

Par rapport à l'année 2018, le 1^{er} semestre 2019 dans la Zone de Sécurité Prioritaire présente :

- Une hausse des vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur.
- Une baisse des vols avec effractions, des vols avec violence sans arme à feu et des dégradations/destructions.
- Une légère hausse des menaces de violence.
- Une légère baisse des violences sexuelles.
- Une baisse des violences physiques.

Ainsi, sur le 1^{er} semestre et sur ces indicateurs, l'amélioration est plus nette que dans le reste de la Circonscription de Sécurité Publique. Il faut cependant tempérer cette conclusion par une situation en 2018 plus défavorable dans la ZSP, notamment pour les faits relatifs aux atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Evolution récente des faits dans la ZSP

	Nombre de faits	Pour 1000 habitants et par mois		Evolution nette dans la ZSP
	ZSP	2018	1er semestre 2019	
ATTEINTES AUX BIENS				
VOLS A MAIN ARMEE	2	0.00	0.00	0.00
VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME A FEU	178	0.41	0.29	-0.13
VOLS A LA TIRE	81	0.19	0.22	0.03
VOLS EFFRACTIONS	300	0.70	0.57	-0.13
VOLS LIES A L'AUTOMOBILE ET AUX DEUX ROUES A MOTEUR	496	1.15	1.26	0.11
DEGRADATIONS ET DESTRUCTIONS	299	0.70	0.62	-0.07
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE				
VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	434	1.01	0.81	-0.20
VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	180	0.42	0.29	-0.13
VIOLENCES SEXUELLES	18	0.04	0.02	-0.02
MENACES DE VIOLENCES	161	0.37	0.39	0.02

6. ATLAS COMMUNAL DES FAITS

Les faits recensés ont été rapportés à 1 000 habitants afin d'atténuer les effets de taille des communes.

Les faits sont recensés dans la commune où ils ont été commis.

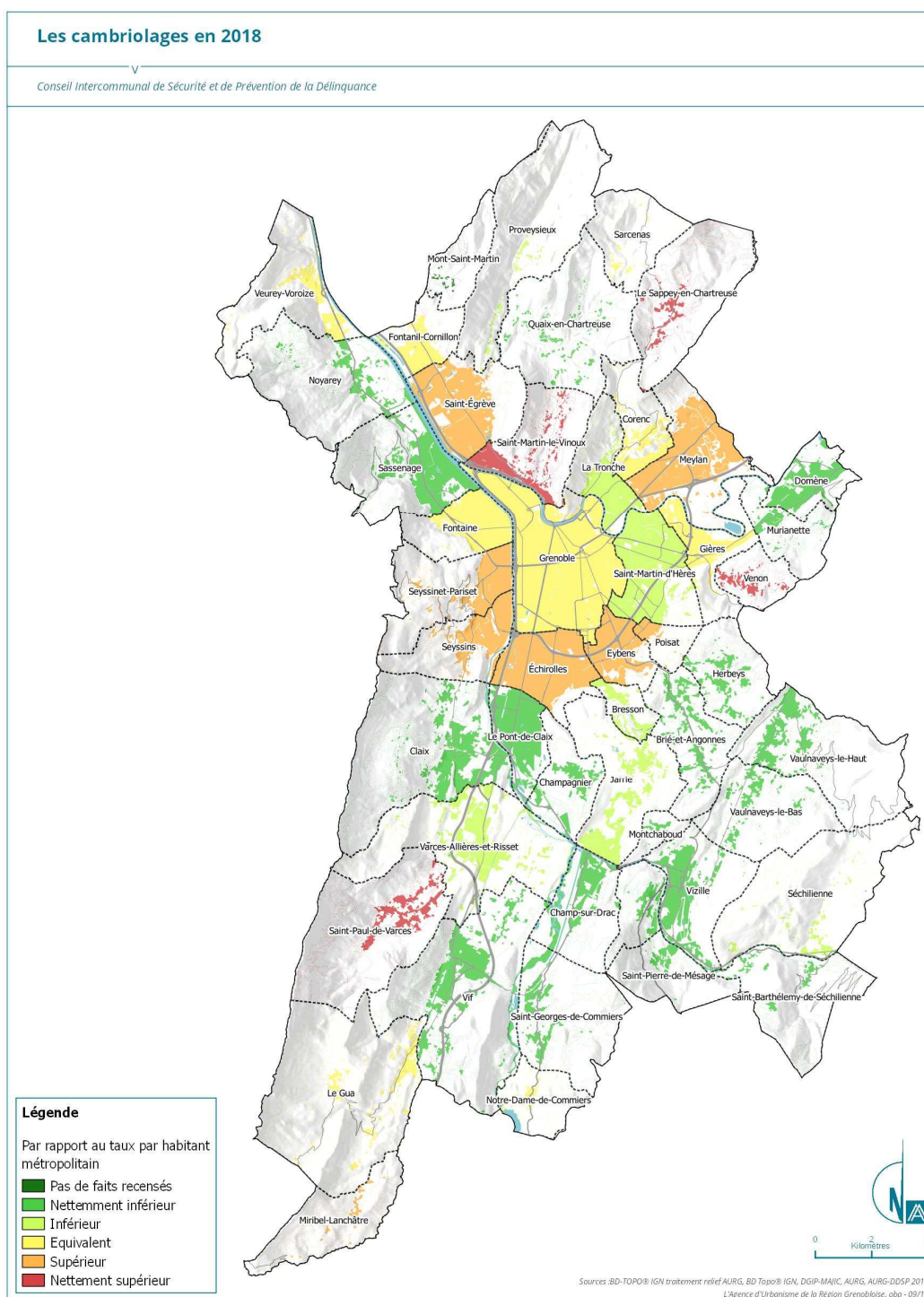
Les faits reprennent une partie des catégories précédentes :

- Les atteintes aux biens
 - Cambriolages
 - Vols liés aux véhicules à moteur
 - Dégradations et destructions
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique
 - Violences physiques non crapuleuses
 - Violences physiques crapuleuses
 - Violences sexuelles
 - Menaces de violence

Les données communales des autres faits n'ont pas été fournies.

6.1. LES ATTEINTES AUX BIENS

> Les cambriolages

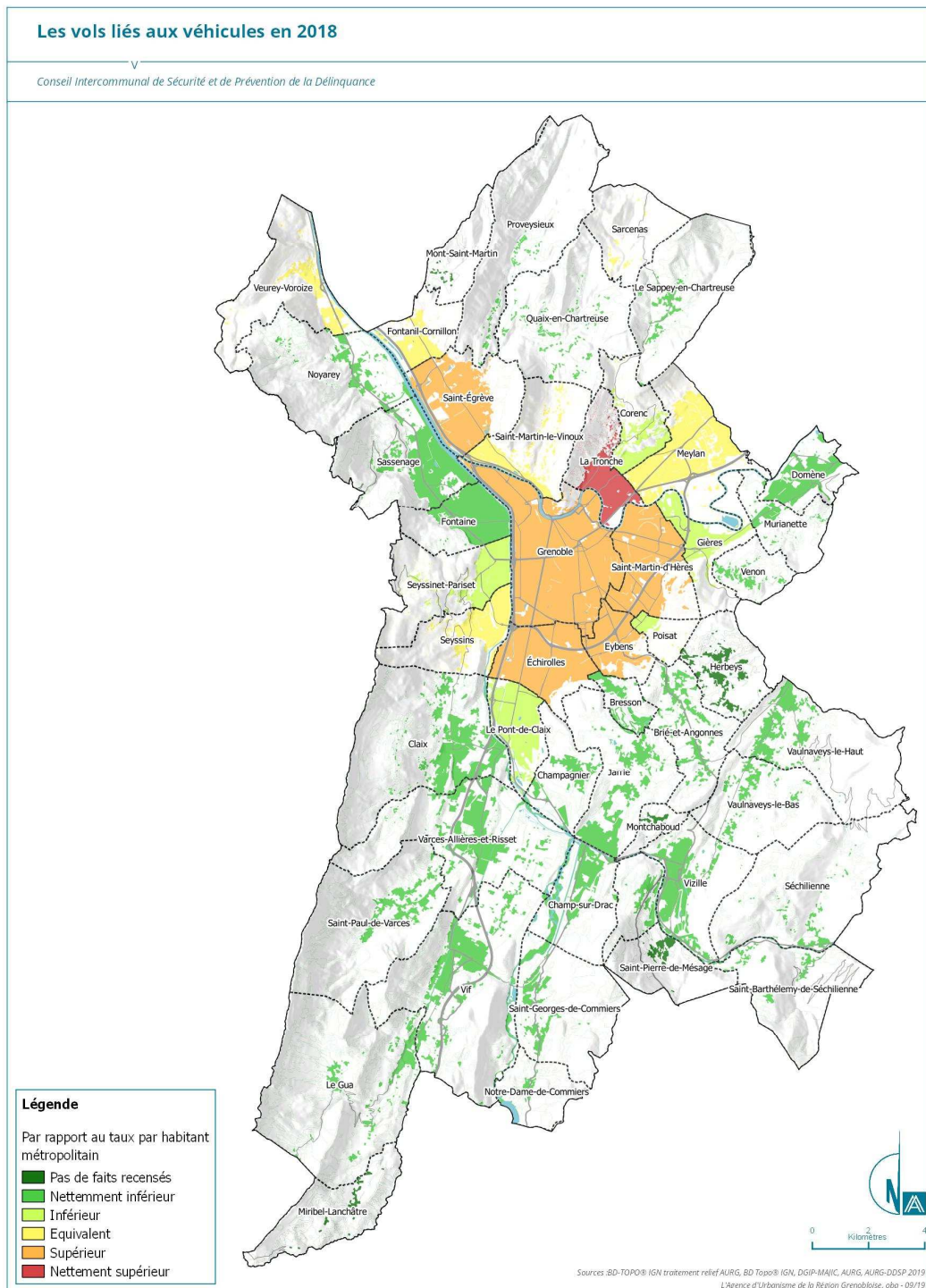


Il y a eu 4 534 cambriolages recensés en 2018, soit 9.4 pour 1 000 habitants

Il y en a eu aucun à Mont-Saint-Martin.

Les cambriolages ont plutôt touché des communes centrales (Echirolles, Eybens, Meylan, Poisat, Seyssinet-Pariset et Saint-Egrève) mais aussi des communes périphériques (Miribel-Lanchâtre, Le Sappey, Saint-Paul-de-Varces et Venon).

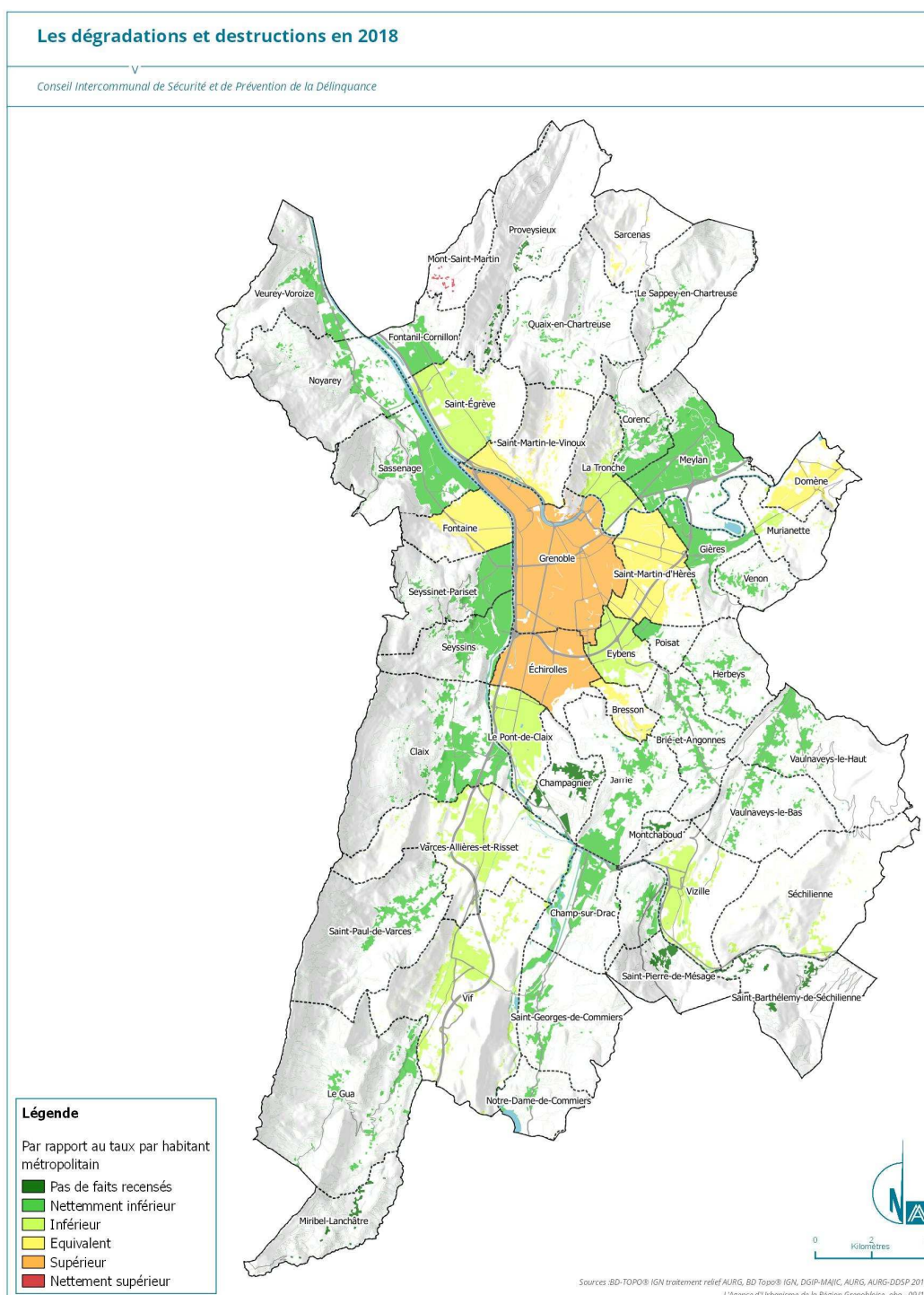
> Les vols liés aux véhicules



Les vols liés aux véhicules se sont élevés à 6 157 en 2018, soit 12.78 pour 1 000 habitants.

Herbeys, Miribel-Lanchâtre, Mont-Saint-Martin et Saint-Pierre-de-Mésage ont été épargnées, au contraire des communes centrales (Echirolles, Eybens, Grenoble, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères et surtout La Tronche).

> Les dégradations et destructions



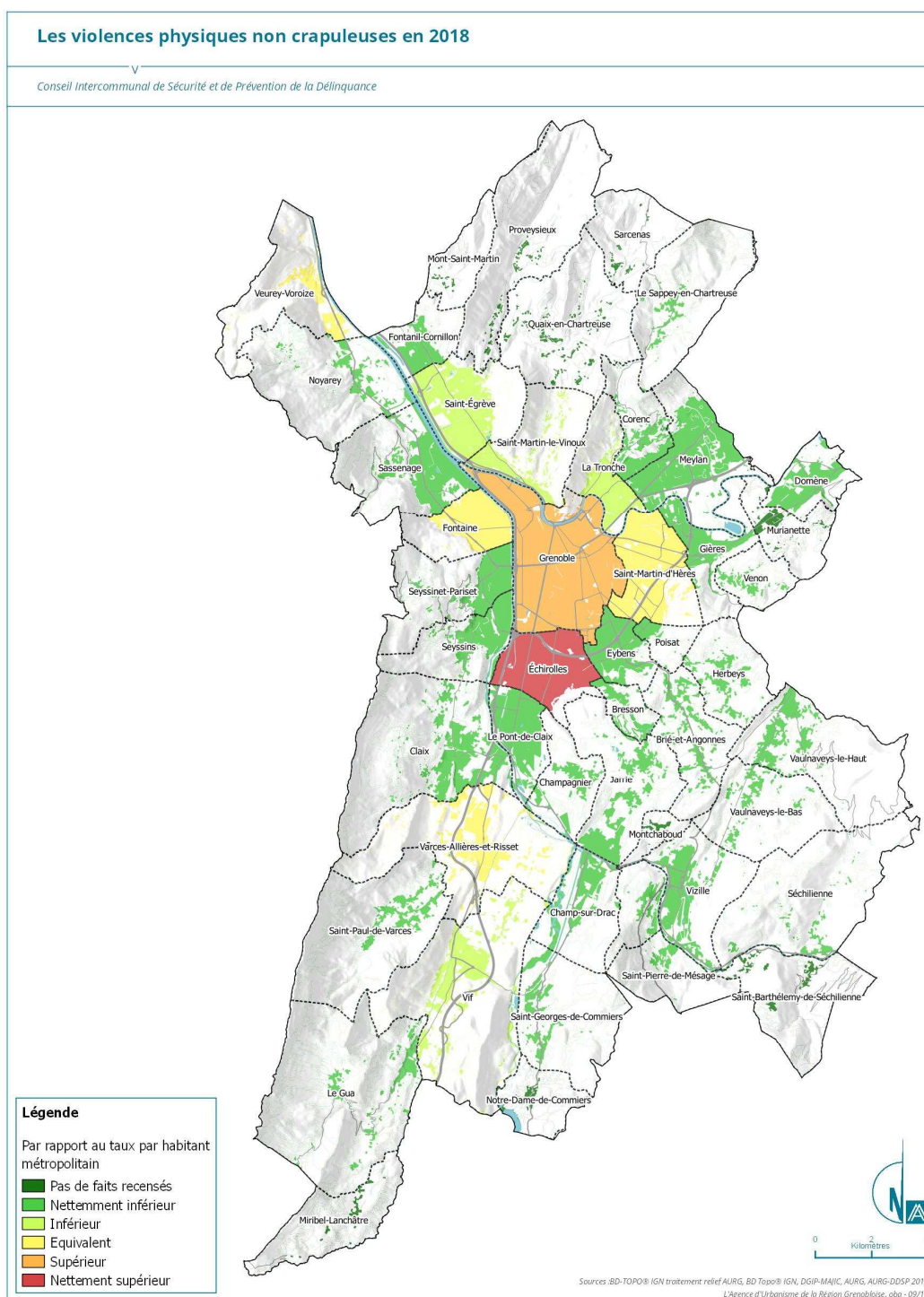
2 940 dégradations et destructions ont été recensées en 2018, soit 6.1 pour 1 000 habitants.

Champagnier, Miribel-Lanchâtre, Proveysieux, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne et Saint-Pierre-de-Mésage n'ont pas connu de tels actes.

Le taux a été supérieur à Grenoble et Echirolles et même très supérieur à Mont-Saint-Martin, mais cela n'a concerné qu'un fait.

6.2. LES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

> Les violences physiques non crapuleuses



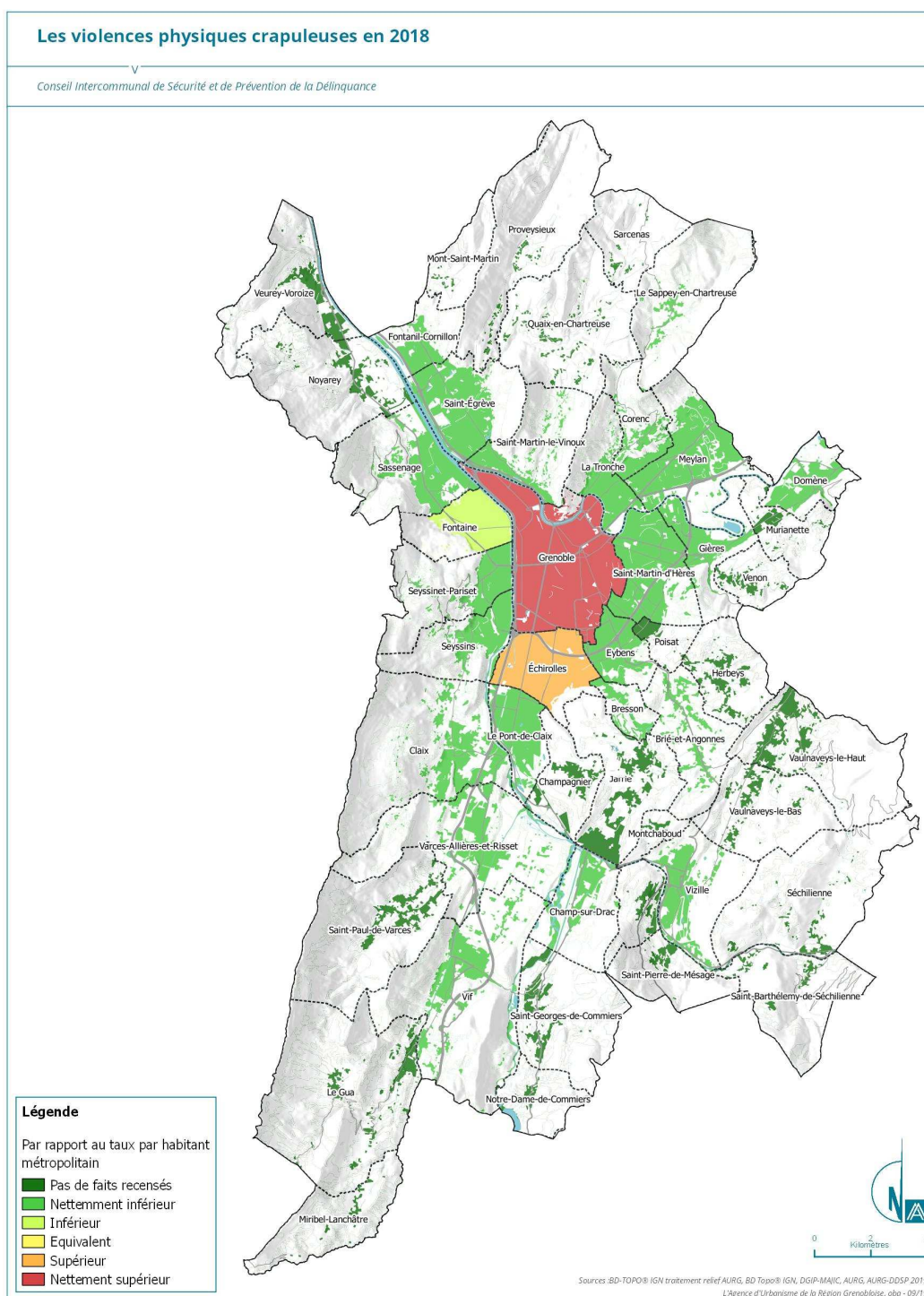
2 778 violences physiques non crapuleuses ont été recensées en 2018, soit 5.76 pour 1 000 habitants.

Miribel-Lanchâtre, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse et Sarcenas n'ont pas connu ces actes.

En revanche, Grenoble et surtout Echirolles ont présenté des taux supérieurs à très supérieurs.

Le nombre d'AVIP peut varier en fonction du nombre de personnes présentes sur la commune. Le centre de l'agglomération attirant beaucoup de personnes, le rapport au nombre d'habitants est discutable et biaise les résultats.

> Les violences physiques crapuleuses



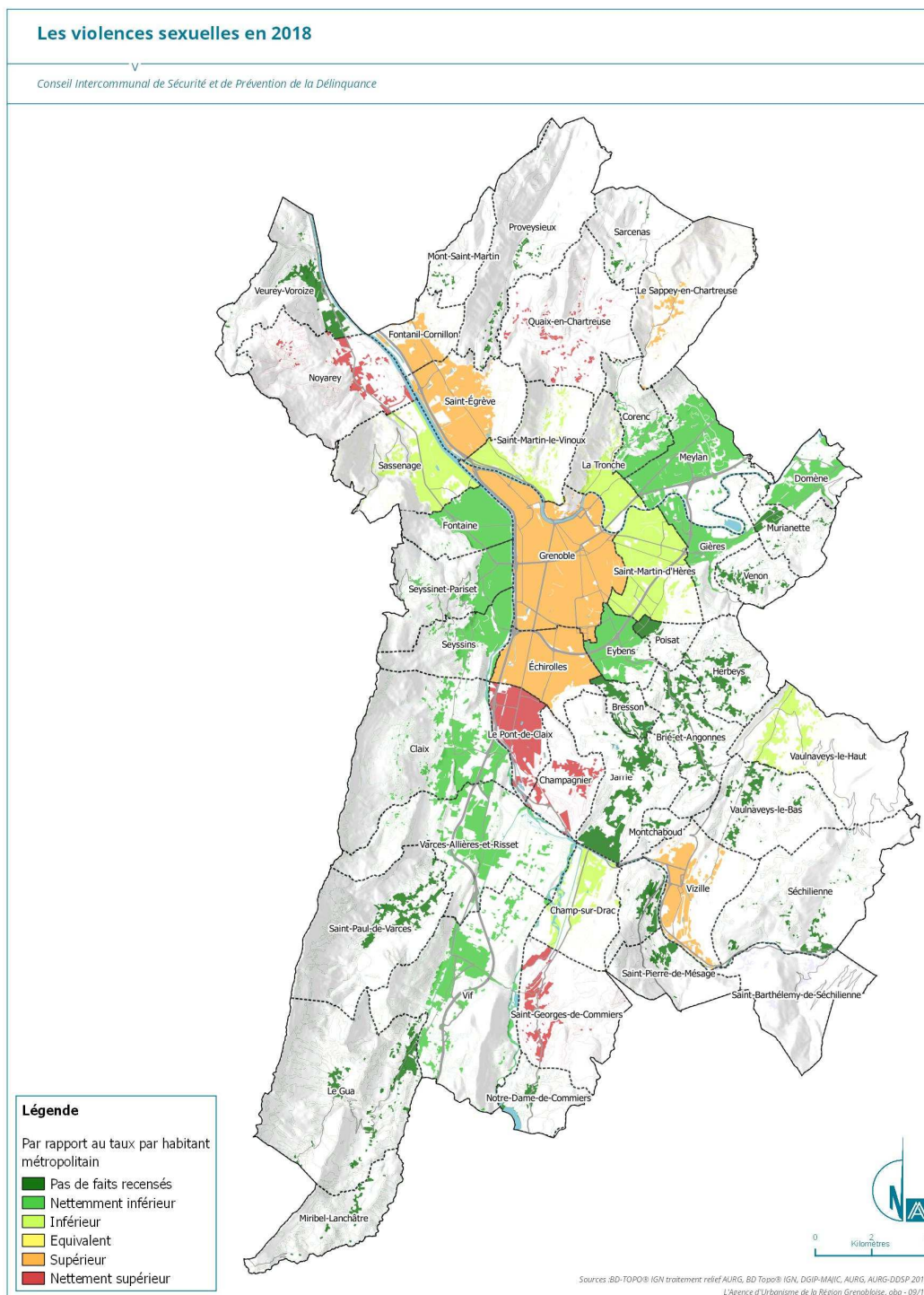
1 115 actes de violences physiques crapuleuses ont été dénombrés en 2018, soit 2.31 pour 1 000 habitants.

Grenoble a été particulièrement marquée ainsi qu'Echirolles, mais dans une moindre mesure.

24 communes n'ont pas été concernées par de tels actes.

Le nombre d'AVIP peut varier en fonction du nombre de personnes présentes sur la commune. Le centre de l'agglomération attirant beaucoup de personnes, le rapport au nombre d'habitants est discutable et biaise les résultats.

> Les violences sexuelles



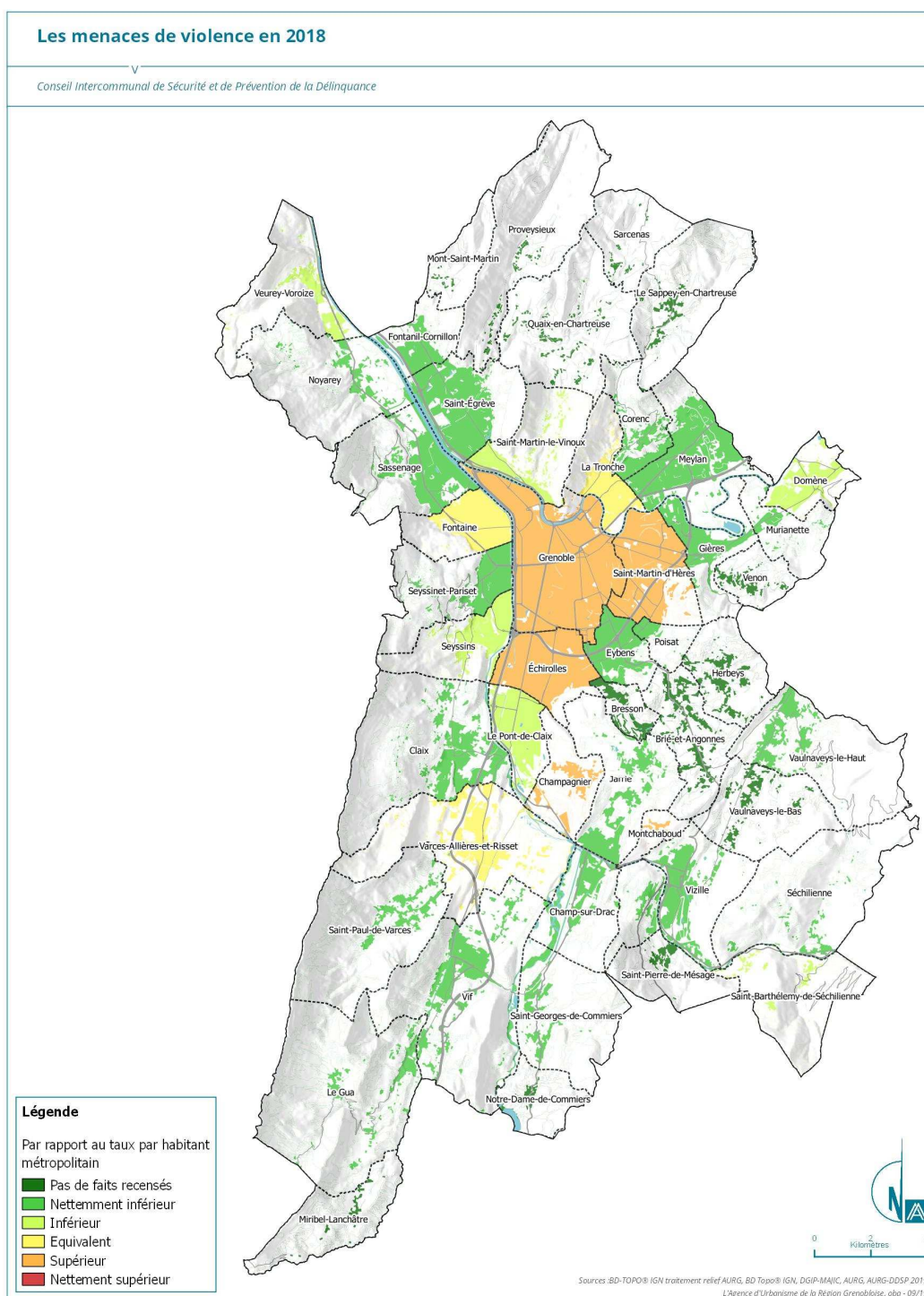
Les violences sexuelles recensées se sont élevées à 345 en 2018, soit 0.72 pour 1 000 habitants.

Champagnier, Noyarey, Le Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse et Saint-Georges-de-Comniers ont présenté des taux nettement supérieurs.

Echirolles, Le Fontanil-Cornillon, Grenoble, Le Sappey, Saint-Egrève et Vizille ont présenté des taux supérieurs.

20 communes n'ont pas connu de tels actes.

> Les menaces de violence



Il y a eu 1 329 menaces de violence recensées en 2018, soit 2.76 pour 1 000 habitants.

Champagnier, Montchaboud, Echirolles, Grenoble et Saint-Martin-d'Hères ont connu un taux supérieur.

Il n'y a pas eu de recensement de ces actes dans 13 communes.

Le nombre d'AVIP peut varier en fonction du nombre de personnes présentes sur la commune. Le centre de l'agglomération attirant beaucoup de personnes, le rapport au nombre d'habitants est discutable et biaise les résultats.

